

UNITE

PAYSAGERE

15

UP15 – La Vallée de la Vire et ses coteaux, méandres et belvédères*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 ateliers** :

- **3 ateliers exploratoires** (A9, A10, A11) dont un atelier supplémentaire (A11), organisés à Saint-Lô et à Torgni-sur-Vire

pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô, sous-divisée en deux secteurs S9 et S10¹ pour l'étude;

- **1 atelier mutualisé** (A17) à Torgni-sur-Vire, pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires A9-26/06/2019 A10-26/06/2019 A11-09/10/2019	Ateliers mutualisés A17-16/10/2019
CA Saint-Lô_ S9	3+9	11
CA Saint-Lô_ S10	0	
Nombre total de participants	23	

Un total de **23 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « **La vallée encaissée de la Vire** »

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)

communes, des professionnels et des représentants du Conservatoire du Littoral et du CAUE² de la Manche.



Atelier des Paysages de la Manche (A17),
Salle du château de Torigni-sur-Vire, mairie © photo E&S

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

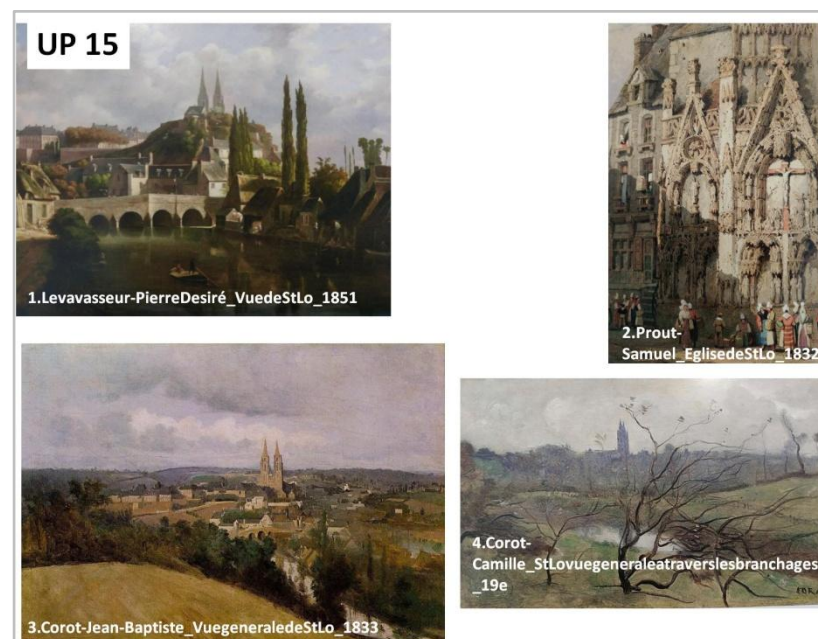
L'intitulé proposé initialement de « La vallée encaissée de la Vire » a soulevé l'interrogation du pourquoi de cette caractérisation de « encaissée » qui pour les participants correspond à la réalité au sud de Saint-Lô mais non au cours aval de la Vire qui s'étend vers les marais.

²Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont chargés de la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

Après plusieurs échanges, il a été proposé l'intitulé suivant : « **La vallée de la Vire et ses coteaux, méandres et belvédères** ».

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre propositions, le choix des participants s'est porté par défaut sur la représentation n°4 qui « *correspond aux contreforts en-dessous d'Agneaux* » et dont la vue retranscrit assez bien « *les lumières de la chape de brume au-dessus du lit de la rivière* ». Les autres représentations sont « *assez bucoliques et d'avant-guerre* » et de ce fait ne sont pas considérées être en phase avec la réalité d'aujourd'hui.



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, est soulignée la place prépondérante de la Vire dont l'évolution du cours organise et marque le paysage. Selon un axe sud-nord, les participants identifient trois secteurs que le chemin de halage permet de parcourir l'un après l'autre :

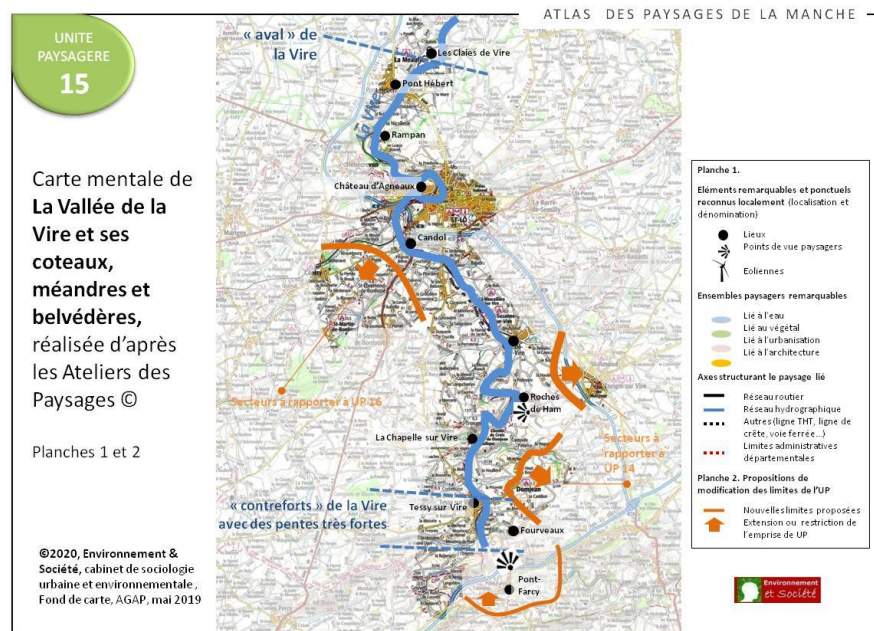
- **Les contreforts de la Vire** qui sont identifiés jusqu'au village de Tessy-sur-Vire, sont le domaine des fortes pentes. Une vue remarquable est offerte depuis la départementale RD359 à hauteur de Fourneaux. La commune de Pont-Farcy, nouvellement manchoise, appartient à cet ensemble de la « La Vire encaissée » qui est le seul endroit où l'autoroute A84 coupe la Vire.
- A l'opposé, **l'aval de la Vire** est reconnu à partir des Claies-de-Vire, point de passage et d'observation des poissons migrateurs tels que l'alose, la lamproie, l'anguille, etc.
- Le **cours moyen de la Vire** qui s'amorce à partir du lieu emblématique de la Chapelle-sur-Vire, prédomine les deux tiers des paysages de l'unité paysagère décrits dans les discours. Dès lors, le fleuve coule dans une vallée sinueuse rythmée par différents sites spectaculaires pour les participants : les Roches de Ham constituées d'une falaise de schiste culminant à une centaine de mètres au-dessus de la Vire, la petite ville de Condé-sur-Vire qui est un des accès privilégiés au fleuve, la commune de Candol dont l'actualité locale est animée par les discussions vives entre opposants à la destruction du patrimoine des retenues d'eau et des moulins et défenseurs de la restauration de couloirs écologiques en faveur de la gestion de la biodiversité et des

ressources piscicoles, le château d'Agneaux situé au creux du principal méandre de la Vire et emblème patrimonial renommé de cette commune résidentielle dont la partie urbaine constitue l'ouest de l'agglomération saint-loise. Les passages très appréciés des randonneurs pour rejoindre le chemin de halage au niveau des communes de Rampan ou de celle de Pont-Hébert, annoncent le cours aval du fleuve.

Les limites de l'unité paysagère

La discussion sur les limites retenues pour l'unité paysagère, a souligné deux remarques. D'une façon générale, les limites retenues pour cette unité paysagère correspondent effectivement à l'entité perçue et reconnue par les participants. Cependant, trois secteurs ont fait l'objet de demandes de modifications comme le figure la carte mentale, à savoir de :

- A l'est, reporter dans l'unité voisine du bocage en tableaux (UP14), les deux secteurs d'une part, des abords de l'autoroute à hauteur de Torigni-sur-Vire et d'autre part, du bourg de Domjean
- A l'ouest, reporter dans l'unité voisine du bocage du Centre Manche (UP16), le secteur compris entre les bourgs de Saint-Ebremont-de-Bonfossé à Saint-Martin-de-Bonfossé ;
- Au sud, ajouter le secteur de Pont-Farcy à l'UP15 qui passant du Calvados à la Manche, est la seule commune qui se trouve avoir changé de département de tutelle, dans le mouvement des regroupements administratif des communes.



D'après les participants, cet intérêt pour la gestion des berges de la Vire aurait commencé au début des années 2000 avec les premières opérations de reconquête du chemin de halage avec l'enjeu de fond étant de « contrôler » le lit du fleuve pour l'« approprier » aux activités humaines. Depuis, cette politique d'aménagement des berges a quelque peu été infléchiée dans ses objectifs qui aujourd'hui intégreraient davantage de nouvelles préoccupations environnementales autour du paradigme de la biodiversité. Les opérations de « désaménagement » viseraient à retrouver le cours naturel de la Vire. Si ces motivations environnementales paraissent comprises voire acceptées, les participants se demandent « *si les impacts écologiques réels de la disparition des zones humides et des plans d'eau par exemple suite à cette reprise du cours de la Vire, ont bien été évalués et anticipés ?* »

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

Les dynamiques rapportées par les participants, concernent deux mouvements :

- **La renaturation du réseau hydrographique avec l'effacement des barrages** aurait induit un abaissement du cours initial torrentiel, une réduction des débordements saisonniers, une disparition des méandres et des zones humides.

Par ailleurs, le maintien dans les discours des habitants, du vocable de « rivière » pour désigner la Vire et non de « fleuve côtier » montre peut-être les limites des représentations sociétales à surmonter pour réajuster l'attachement des habitants au paysage d'une « Vire tumultueuse et sinueuse »;

NB : Pour rappel, il est ici rapporté « seulement » le contenu des échanges entendus en Ateliers des Paysages, pour retranscrire les représentations sociétales des dynamiques des paysages. Il ne s'agit donc pas ici d'appréhender à proprement parler les enjeux soulevés par la politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, engagée depuis une dizaine d'années en France et qui soulève de nombreux questionnements à la fois scientifiques et sociétaux. Il existe de nombreuses publications scientifiques³ qui évaluent les impacts de la suppression des barrages, des seuils de moulins, etc, tant sur le milieu physico-chimique avec les questions du transport des sédiments et des métaux lourds, la vitesse d'écoulement de l'eau et les impacts potentiels sur la géo-morphologie du lit du cours d'eau, par exemple, que sur les impacts sur les écosystèmes, faune et flore confondus dont le retour à l'état initial, objectif a priori visé par ces opérations, soulève la question de la temporalité de ces opérations sur le court, le moyen voire le long terme.

« traite la Vire comme un nuisance urbaine qu'on canalise et qu'on efface de la vue et de la vie des habitants ». Face à ce constat, les participants se sentent assez dubitatifs sur la capacité des plans locaux d'urbanisme à contredire cette dégradation des paysages.

- **Le développement des infrastructures routières et de l'urbanisation périurbaine** ont fortement marqué l'évolution des paysages situés à proximité de l'agglomération de Saint-Lô. Au-delà de l'apparition des zones commerciales sur les plateaux comme partout ailleurs, l'extension de l'urbanisation de Saint-Lô

³ A noter par exemple :

- la publication de Dorianne Depoilly et de Simon Dufour sur l'Orne et la Vire « Influence de la suppression des petits barrages sur la végétation riveraine des cours d'eau du nord-ouest de la France », Déc 2015, in *Norôis*
- La communication de Christian Lévêque, correspondant de l'Académie d'Agriculture, antenne IRD/MNHN sur les « Conséquences des barrages sur l'environnement », présentée au Colloque de l'Académie de l'agriculture de France, du 19 mai 2005